

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 avril 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,  
Messieurs,

Cette lettre annule et remplace la précédente. Depuis le 4 avril 2020, le directeur national de santé publique a déclaré que le Québec connaît une transmission communautaire soutenue de la COVID-19. Or, des milieux de soins vivent actuellement des pénuries de ressources humaines tout en étant aux prises avec des éclosions de la COVID-19 qui affectent les usagers et les travailleurs. Dans ce contexte, nous vous transmettons deux nouveaux documents de soutien à la décision qui ont été développés pour les gestionnaires du réseau afin de les soutenir dans la gestion des ressources humaines.

Le premier, intitulé **Levée de l'isolement des travailleurs de la santé atteints de la COVID-19 : Approche de gestion de risque**, concerne tous les milieux de soins, chez qui des éclosions de travailleurs atteints pourraient placer le gestionnaire face à une possibilité de bris de service. L'approche de gestion proposée repose sur une gradation des mesures et sur une gestion de risque qui doit être bien pondérée.

... 2

Le second document, intitulé **Précautions nécessaires en lien avec les réaffectations de travailleurs de la santé (incluant les médecins) dans les CHSLD**, précise les conditions à mettre en place pour permettre l'affectation sécuritaire des professionnels de la santé (incluant des médecins) qui ont été réaffectés temporairement dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) pour y offrir des soins.

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 2

c. c. Membres du CODIR  
PDGA des établissements publics du RSSS  
Sécurité civile, MSSS

N/Réf. : 20-MS-02908-30